

CONDITIONS PARTICULIÈRES

CERTIFICAT VOLTAIRE

Uniquement pour les sessions organisées par l'Alliance française de Bruxelles-Europe



Alliance Française
Bruxelles-Europe
Centre Européen de Langue Française

Inscription

- Toute inscription est nominative et non transférable.
- Toute inscription doit être effectuée à l'accueil de l'Alliance française de Bruxelles-Europe dans les périodes d'inscriptions établies.
- Aucun remboursement ni report ne sera accepté après la clôture des inscriptions.
- Seuls les étudiants de l'AFBE pourront bénéficier du tarif préférentiel.

Convocation

- Les candidats recevront une convocation par courriel après la clôture des inscriptions. Si le candidat ne reçoit pas sa convocation **au plus tard une semaine avant l'examen**, il doit contacter le centre d'examens par courriel (examens@alliancefr.be) ou par téléphone (au 02/788.21.60).
- Les candidats doivent prendre les dispositions nécessaires afin de respecter les dates et horaires mentionnés sur la convocation. **En cas de retard le jour de l'examen, les candidats ne seront pas autorisés à composer.**

Examen

- Le candidat devra présenter une pièce d'identité en cours de validité avec photographie (**carte d'identité ou passeport**) le jour de l'examen (les photocopies ne seront pas acceptées).
- Seuls les stylos (bille ou encre) de couleur noire sont autorisés pour composer (pas de crayon ni de fluo). Les dictionnaires ne peuvent pas être utilisés.
- Les candidats ne doivent avoir aucune communication entre eux ou avec l'extérieur durant l'épreuve. L'utilisation des téléphones portables est aussi interdite. Les candidats devront placer leur portable éteint dans leurs sacs fermés et ne pourront pas y accéder pendant l'épreuve.
- Les candidats ne sont pas autorisés à quitter la salle avec du matériel du test, ni à recopier, retirer, enregistrer ou photographier quelque élément que ce soit faisant partie des sujets du test.
- Toute tentative de fraude, y compris l'usurpation d'identité, sera pénalisée.

Résultats et diplômes

- Le centre d'examens enverra un courriel aux candidats pour leur communiquer que les certificats sont disponibles.
- Le certificat sera remis au candidat présentant une pièce d'identité ou à un mandataire muni d'une copie de la pièce d'identité du candidat, sa propre pièce d'identité et d'une autorisation signée par le candidat.